

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

<u>Règlement nº 2023-1036</u> intitulé « Règlement décrétant une dépense de 2 100 000 \$ et un emprunt de 2 100 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques de la Ville de Mercier ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 28ième jour du mois de mai 2024

Denis Ferland, avocat

Greffier